



# Les Congés Trimestriels (CT) : un nivellement par le bas proposé par la Direction

Dans le cadre de la NAO, la CGT a demandé que tous les salariés TARMAC qui ne bénéficient pas de 6 CT par trimestre aient 5 CT par trimestre.

Avec la CFDT, nous avons également demandé que les infirmières, qui avaient été oubliées lors de la fusion, retrouvent les 6 CT par trimestres qu'elles avaient.

Ces demandes avaient déjà été proposées en NAO 2015 mais refusées par La Direction.

La direction de TARMAC nous répond qu'elle n'est pas opposée à ces demandes mais en raison des modes de financement publics de TARMAC et de ses contraintes budgétaires, il ne lui est pas possible, dans la situation actuelle, d'y accéder.

**POURTANT, dans la plupart des cas, les salariés en CT ne sont pas remplacés. La question du coût supplémentaire n'est donc pas si importante.**

La proposition suivante est faite par La Direction :

## **Les infirmières :**

« Au regard de l'oubli au moment de la négociation et de la signature de l'accord de fusion en 2013 relatif au droit acquis des infirmières qui bénéficiaient de 3 jours de congés supplémentaires par trimestre avec l'accord de l'Oasis, les infirmières qui bénéficiaient de ce droit disposeront désormais de 6 jours de congés par trimestre (3 CT + 3 congés supplémentaires). Ce droit sera applicable par effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le respect de la procédure RH existante et en articulation avec l'équipe et le n+1. »



## **QUID DES INFIRMIÈRES ARRIVÉES APRES LA FUSION !**

### **L'extension à 5 Ct par trimestre pour une partie des salariés mais sous condition:**

« L'objectif premier des CT (au début des années 60) était de compenser pour le personnel éducatif, pédagogique et social des périodes de travail pénibles notamment dans les structures avec hébergement fonctionnant 24h/24 et 7j/7, par l'octroi de repos réguliers et trimestriels...

La direction propose que les personnels en charge de groupe de résidents et agissant dans un objectif éducatif, pédagogique ou social bénéficient de 5 jours de CT par trimestre et que ces 5 jours de CT soient étendus à l'ensemble des salariés ayant à ce jour 6 jours de CT par trimestre. A TARMAC sont dorénavant inclus à cette catégorie les infirmières, les maîtresses de maison et les surveillants de nuit, personnels en charge de groupes de résidents et agissant dans un objectif éducatif, pédagogique ou social. »

# LE BUT EST D'AMÉLIORER LA CONVENTION COLLECTIVE

## NON,

la solidarité ne doit pas être un cheval de Troie,  
un prétexte fallacieux pour niveler toujours plus bas des acquis sociaux  
durement gagnés par le passé. STOP !"

## ET BIEN NON, CELA NE MÉRITE PAS RÉFLEXION !

**NON** les 6 CT par trimestre ne sont pas un luxe ou un privilège

**OUI** tous les salariés méritent plus de CT

La CGT demande le minimum de 5 CT par trimestre pour tous les salariés  
n'ayant actuellement que 3 CT, sans que les autres en perdent.

**Proposer autre chose, c'est tenter de diviser les salariés.**

**C'est vouloir laisser penser**

**que des salariés ne sont pas solidaires**

**de ceux qui ont moins.**

Si cet accord était signé par certains syndicats, ce sera la porte ouverte à la  
prédominance des accords d'entreprise au détriment des accords de branches  
ou conventionnels.

